

# LE REGLEMENT

## ❖ Les interdictions

- Interdiction de courir sauf la marche rapide
- Interdiction de boire de l'alcool et de fumer pendant la marche

## ❖ Les numéros et la tenue

- Les numéros seront inscrits sur l'avant-bras droit
- Tenue de sport obligatoire mais libre avec des chaussures de sport.
- Casquette autorisée

## ❖ Ravitaillement

- Deux points de ravitaillement seront mis en place

## ❖ Le déroulement

- Effectuer plusieurs tours possibles pendant 6 heures en suivant un itinéraire tracé autour de la Mairie
- Le départ et l'arrivée se feront devant la stèle des anciens combattants.
- A chaque passage devant le stand de pointage, chaque athlète sera pointé.
- Pendant la marche, possibilité de se reposer au point de repos mit en place spécialement pour cela
- Possibilité aussi de commencer et de s'arrêter à tout moment mais au stand de pointage
- L'athlète qui sortira de la zone de marche sera disqualifié
- L'inscription sera close à partir de 20h
- Si un athlète a besoin de faire une pause pour ses besoins intime, il devra obligatoirement s'arrêter au stand de pointage et le signalé au pointeur.

**Frais participation : 500 frs pour un tarif unique**

**LE CERTIFICAT MEDICALE N'EST PAS  
OBLIGATOIRE**

**A la fin de cette marche, un diplôme sera remis à tous les  
athlètes.**